

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 15 septembre 2022

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 22

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,  
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,  
Adjoints au Maire

M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul  
BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe ELSAESSER, Mme Nadine  
GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Sabrina  
DUSSOURD, Mme Claire-Catherine BRUN, Mme Amandine MARTIN, Mme  
Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mme Anne-  
Catherine DORIDANT, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Daniel BROCKER donne pouvoir à Christophe BOHN  
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER  
Yann VILARDELL donne pouvoir à Jean LACHMANN

**Absents :**

Michel GOETTELMANN  
Bénédicte SADOWNICZYK

**6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques**

**RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER**

**DELIBERATION D15092022/02**

**6.1. Recrutement adjoint technique en accroissement d'activité**

Compte tenu de l'activité accrue du service technique, et compte tenu des retours positifs d'un de nos salariés en contrat aidé, il est proposé de le recruter en CDD de droit public, à temps plein, ce salarié pour une durée d'un an renouvelable (maximum 18 mois), au motif d'accroissement d'activité, sur le grade d'adjoint technique.

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 3-3 ;

**Vu** le budget ;

**Considérant** que la commune doit porter de nombreux projets et que la charge d'activité au service technique s'accroît ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de recruter 1 adjoint technique, à temps plein, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, affecté au service technique.

**PRECISE** qu'il existe encore un poste vacant au tableau des effectifs.

**PRECISE** qu'il sera rémunéré sur la grille indiciaire afférente au grade, et selon expérience du candidat.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE  
Pour extrait conforme  
Châtenois, le 19 septembre 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

  


